

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 472

présenté par

M. Vitel, M. Aubert, M. Hetzel, M. Straumann, M. Luca, Mme Genevard, M. Chartier et
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE 10

I. – À l'alinéa 6, supprimer la seconde occurrence de la référence :

« L. 138-19-4, ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence suite à la suppression de l'article 3.